

Conventions d'Objectifs et de Financement relatives à la Prestation de Service Unique des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant du département du Val-de-Marne

Intervention de Nicolas Bescond

Présidente du groupe Val-de-Marne en commun – PCF et citoyen·nes

Monsieur le Président,
Chèr·es collègues,

Mon intervention portera sur le rapport n°20 de cette Commission permanente, relative à la nouvelle convention d'objectifs et de financement 2025-2029 pour la Prestation de Service Unique (PSU).

Ce texte fixe, à la demande de la CAF, des objectifs louables, sur lesquels nous devrions tous pouvoir nous retrouver : favoriser la mixité des publics, garantir l'accessibilité des enfants quels que soient les parcours ou situations de leurs parents, ou encore répondre aux besoins spécifiques et urgents.

Cependant, notre groupe souhaite vous alerter sur les écarts importants entre ces objectifs affichés et la réalité de leur mise en œuvre dans notre Département.

Prenons l'exemple de l'objectif de mixité sociale. Dans les faits, **plusieurs témoignages nous alertent sur des pratiques allant à l'encontre de cet engagement.** Il nous a ainsi été rapporté que **des titres de séjour sont exigés de certaines familles**, ce qui constitue un frein important à l'accueil de tous les enfants, quelles que soient les situations administratives des parents.

De même, l'accessibilité pour les enfants ayant des parents sans activité professionnelle nous inquiète. **Je tiens pour référence ici les propos de Monsieur Bazin qui a affirmé clairement en séance que la priorité est donnée aux familles dont les deux parents travaillent.**

Cette orientation, loin de favoriser l'égalité, touche de plein fouet les femmes, et plus particulièrement les mères seules et notamment celles qui aspirent à travailler ; comme nous l'avons évoqué à plusieurs reprises lors des rapports annuels portant sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Val-de-Marne.

Concernant l'objectif de réponse aux besoins spécifiques ou d'urgence, là encore, les intentions ne suffisent pas. **L'appui prévu dans la convention des centres de PMI, très engagés sur ces questions en Val-de-Marne reste partiel. Nous avons été amenés à connaître des appuis PMI qui n'ont pas été suivi d'effets.** Ce défaut de prise en compte, a d'ailleurs été évoqué, vous le savez sans doute, lors des récentes mobilisations d'agent-es départementaux travaillant dans le secteur de la petite enfance.

Enfin donc, au-delà de ce rapport, il est difficile d'ignorer la contradiction entre les engagements pris contractuellement avec la caisse d'allocation familiale et les politiques réellement menées par votre majorité. La fermeture de cinq crèches, dans des quartiers populaires, sans concertation, au détriment des enfants, des familles et du personnel départemental, en est une illustration marquante.

Il est toujours intéressant d'établir une telle convention et de fixer des objectifs ambitieux, mais il est encore plus pertinent de mener des politiques qui ne vont pas à l'encontre de ces engagements.

Je vous remercie

Seul le prononcé fait foi